

OCLT : O1 - Assurer la bonne conservation des habitats et populations d'espèces d'intérêt communautaire
ODD : O1.F2 - Mettre en œuvre des actions de conservation des populations de Chiroptères d'intérêt communautaire
O1.F3 - Mettre en œuvre des actions de conservation favorisant la naturalité et la capacité d'accueil des habitats forestiers pour les espèces d'intérêt communautaire

| | |
|---|--|
| Résultats attendus | Au total 5 % des boisements (soit 400 ha) avec du vieux bois dont : - 1,5 % d'îlots de vieillissement (120 ha) - 1,5 % d'îlots de sénescence (120 ha) - 2 % de parcelles avec du bois mort sur pied et des arbres disséminés à raison de 15 à 30 m ³ de vieux bois/ha (160 ha) |
| Habitats d'intérêts communautaires concernés | Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale (2180) |
| Espèces d'intérêt communautaire concernées | Lucane cerf-volant (1083) ; Grand Capricorne (1088) Rosalie des Alpes (1087) ; Barbastelle (1308) ; Petit Rhinolophe (1303) ; Grand Rhinolophe (1304) ; Murin à oreilles échancrées (1321) |
| Localisation | Massif de la Coubre, Massif des Combots d'Ansoine, Boisements des marais de la Tremblade, de Bréjat et de Saint-Augustin/Arvert |
| Surface concernée | Près de 7 800 ha (70 % du site Natura 2000) |
| Planification | Tout au long de la phase d'animation |
| Actions liées | FF1, FF2, FF3, FF4, FF5, FG8 |

Justification de l'action

Les bois morts et sénescents constituent un compartiment clef de l'écosystème forestier en participant au recyclage de la matière organique et des nutriments. Ces éléments sont une source originale de micro-habitats pour une vaste diversité d'organismes microbiens, fongiques, végétaux et animaux. Ainsi de nombreux lichens, mousses et fougères se développent sur les bois en voie de décomposition. Le bois en cours de dégradation est consommé par des larves d'insectes saproxylophages, tels que la Rosalie des Alpes et le Grand Capricorne, tandis que les fissures des écorces et les cavités sont utilisées comme gîtes par les chiroptères (Barbastelle). Les cavités sont également utilisées par l'avifaune (rapaces nocturnes) pour la nidification.

La faible proportion de bois morts et sénescents en forêt, voire leur quasi absence, contribue à appauvrir les sols en nutriments et limite le développement d'espèces inféodées à ce type d'habitat. Ces espèces constituent par ailleurs la base de la chaîne alimentaire d'autres espèces (oiseaux, chiroptères,...).

Du fait de la nature et de l'histoire des peuplements forestiers actuels, ainsi que des modes de sylviculture qui y ont été pratiqués, les bois morts et sénescents sont peu présents sur le site. Des efforts de gestion doivent donc être mis en œuvre avant de fournir une plus grande disponibilité en bois morts et sénescents aux espèces inféodées.

Description de l'action

MODALITES TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE

Cette action a pour but de garantir une disponibilité en bois morts et en bois sénescents favorables au maintien des espèces d'intérêt communautaire. Il s'agit de préserver le bois mort sous toutes ses formes et de favoriser un vieillissement d'une partie des boisements.

Dans ce but, l'animateur devra :

- **établir un diagnostic global des peuplements boisés**

Il s'agit de réaliser l'inventaire des peuplements dans le but de déterminer des zones prioritaires d'intervention et définir des mesures adaptées. Les aménagements forestiers existants constitueront une base de travail. La cartographie sera un outil primordial. Ces éléments devront figurer dans le diagnostic : essences dominantes et accompagnatrices, diamètre dominant des parcelles, âge moyen des essences, présence de bois mort au sol et sur pied, présence d'un sous-étage, qualité des stations, enjeux de gestion forestière,...

- **mettre en place la gestion, à travers un dispositif contractuel si nécessaire**

Une fois les zones d'intervention déterminées, des mesures de gestion appropriées seront définies. Elles concerneront les différents types de bois morts et sénescents afin de fournir une bonne diversité de micro-habitats aux espèces :

- conservation du bois mort au sol, c'est-à-dire les rémanents de coupe, les chablis, les souches,...
- conservation du bois mort sur pied, c'est-à-dire les volis (arbres secs sur pied), et préservation d'arbres « habitats ». Ces derniers sont vivants et présentent des branches mortes, des cavités, des décollements de l'écorce et/ou des fissures. Ces altérations sont des signes de sénescence.

Dans ces deux cas, les arbres pourront être regroupés en bosquets ou disséminés dans les peuplements. Ils seront destinés à vieillir et à mourir sur place. Seront choisis 3 à 15 arbres/ha (pour atteindre 15 à 30m³/ha sur 160 ha), avec un large houppier et/ou dont le diamètre sera supérieur ou égal au diamètre d'exploitabilité fixé par essence pour le boisement (cf. documents d'aménagement)).

- Préservation d'îlots de vieillissement. Il s'agit d'un groupe d'arbres dont l'âge d'exploitabilité est retardé de plusieurs décennies

Ces arbres seront exploités à terme. Seront choisis au minimum 10 arbres, sur une surface minimale de 1ha, de préférence de différentes essences, et dont le diamètre sera supérieur ou égal au diamètre d'exploitabilité fixé par essence pour le boisement (cf. documents d'aménagement). Un îlot en futaie de Pin maritime avec sous étage de chêne vert (47 ha) est actuellement conservé en forêt de la Coubre. La préservation de 70 ha supplémentaires (ailleurs) permettrait d'atteindre au total 1,5 % des boisements (soit 120 ha d'îlots de vieillissement).

- Préservation d'îlots de sénescence. Il s'agit d'un groupe d'arbres qui ne seront pas exploités, et qui sont laissés en libre évolution jusqu'à leur complète disparition par décomposition.

Ces arbres ne feront l'objet d'aucune intervention. Seront choisis au minimum 10 arbres, sur une surface minimale de 1 ha, de préférence de différentes essences, et dont le diamètre sera supérieur ou égal au diamètre d'exploitabilité fixé par essence pour le boisement (cf. documents d'aménagement). Un îlot de futaie résineuse et de feuillus (52 ha) est conservé dans les Combots d'Ansoine. La préservation de 70 ha supplémentaires (ailleurs) permettrait d'atteindre au total 1,5 % des boisements (soit 120 ha d'îlots de sénescence). La mise en îlot de l'aulnaie du Monard (37 ha) permettrait d'y contribuer (cette zone n'a fait l'objet d'aucune exploitation forestière depuis près de 40 ans).

Les arbres morts, les arbres habitats (milieux très ponctuels) et les îlots (milieux plus vastes) seront repartis plus ou moins régulièrement dans les boisements afin d'assurer la fonctionnalité écologique du réseau ainsi créé. En effet, la notion de « continuité » est primordiale pour des espèces aux déplacements limités tels que les insectes saproxylophages.

La gestion contractuelle concernera les arbres morts sur pied, les arbres habitats (disséminés ou en bosquets) et les îlots de sénescence via la signature d'un contrat forestier, ou ces éléments ainsi que les îlots de vieillissement via la signature de la charte. Le bois mort au sol ne pourra donc pas faire l'objet d'une contractualisation.

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION

- Les arbres et les îlots sélectionnés seront éloignés d'au moins 30 m des axes fréquentés, afin de ne pas mettre en danger la sécurité des biens et des personnes,
- Une signalétique pourra être placée à proximité des arbres concernés afin d'informer le public,
- Seuls les îlots de vieillissement seront exploités à terme, car les arbres conservent leurs qualités technologiques et commerciales, et seuls ces îlots pourront faire l'objet d'opérations sylvicoles,
- En cas de risque de chute, une partie des branches pourra être élaguée afin de maintenir les arbres sur pied. Les branches et les rémanents de coupe seront alors laissés au sol.

Outils

Mission d'animation du DOCOB, Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000, subvention ou tout autre outil ou projet y concourant

Acteurs concernés

ONF, Propriétaires

Plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

| Intitulé | Coût prévisionnel | Calendrier (5 ans) | | | |
|---|-------------------------------|--------------------|---|---|---|
| Diagnostic des peuplements forestiers et détermination des zones d'intervention | Coût inclus dans l'action FF1 | x | | | |
| Gestion conservatoire des bois morts et sénescents | 70€ / ha /an | | x | x | x |

Budget prévisionnel sur 5 ans : Fonction des surfaces en arbres disséminés et en îlots de sénescence.

Chaque arbre engagé est associé à un montant. La rémunération de référence est ainsi définie dans les contrats forestiers :

| | Pin maritime | Chênes (pédonculé, pubescent, tauzin et sessile) | Châtaigner | Hêtre | Feuillus précieux | Autres feuillus à bois dur | Autres feuillus à bois tendre |
|---------------------------|--------------|--|------------|-------|-------------------|----------------------------|-------------------------------|
| Aide forfaitaire par tige | 35 € | 110 € | 70 € | 85 € | 90 € | 40 € | 25 € |

Les calculs des coûts sont regroupés sous deux vocables :

- les « arbres disséminés » comprennent les arbres morts sur pied et les arbres habitats (qu'ils soient disséminés ou en bosquets),
- les « îlots Natura 2000 » comprennent uniquement les îlots de sénescence.

Coûts estimatifs :

1. Arbres disséminés : 10 pins x 35 € + 5 chênes x 110 € = 900 € / ha sur une durée de 30 ans, soit **30 € par hectare et par an**
2. Îlots Natura 2000 : absence d'intervention = 2 000 € / ha + 900 € = 2900 € / ha sur une durée de 30 ans, soit **96.67 € par ha et par an**

Arbre disséminés : 80 ha x 30 € = 2 400 €/an

Ilot de sénescence : 120 ha x 96,67 € = 11 600 €/an

→ Soit 14 000 € pour 200 ha ce qui fait un coût moyen de **70 € /ha/an**

Financeurs potentiels : Etat / Europe

Partenaires et structures ressources

CRPF, ONF, Structure animatrice,
Services de l'Etat (DREAL Poitou-Charentes, DDTM 17)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de mise en œuvre :

- Rapport de diagnostic des boisements
- Efforts consentis : nombre d'hj et dépenses d'intervention
- Nombre de Contrats/Chartes signé(e)s et surfaces engagées

Indicateurs de performance

- Intérêt écologique des arbres et des types de boisements préservés
- Nombre moyen d'arbres par îlot et surface totale couverte par les îlots
- Fonctionnalité du réseau constitué par les arbres disséminés et les îlots
- Evolution des populations des espèces cibles